Modèle-type de décision de réintégration de terrains ACCA

[Indication de la Fédération]

[Adresse de la Fédération]

Décision n° [indiquer le numéro de la décision] portant réintégration d’une parcelle de terre au sein du territoire cynégétique de l’Association Communale de Chasse Agréée de [indiquer le nom de l’association]

Le [La] Président(e) de la Fédération Départementale des Chasseurs de [indiquer le nom de la Fédération]

Vu les articles L. 422-10 à L. 422-20 (le cas échéant, l’article L. 424-3/L. 422-11) et R. 422-42 à R. 422-61 du Code de l’environnement,

Vu l’arrêté préfectoral (la décision, le cas échéant) n° [indiquer le numéro de l’arrêté/de la décision] en date du [indiquer la date] portant agrément de l’ACCA [indiquer le nom de l’association],

Vu l’arrêté préfectoral (la décision, le cas échéant) n° [indiquer le numéro de l’arrêté/de la décision] en date du [indiquer la date] fixant la liste des parcelles devant être soumises à l’action de l’Association Communale de Chasse Agréés (ACCA) [indiquer le nom de l’association],

(Le cas échéant) Vu la décision n° [indiquer] du [indiquer] donnant délégation de signature à [indiquer],

Vu la demande de réintégration émise par [le] [la] Président(e) de l’ACCA [indiquer le nom de l’association],

(le cas échéant) Vu le courrier adressé le [indiquer] au propriétaire de la parcelle [indiquer le cadastre] l’informant de la procédure d’intégration de son territoire au sein de l’association et lui laissant un délai de 3 mois pour émettre des observations.

**DECIDE**

1. Sont réintégrés au sein du territoire cynégétique de l’Association Communale de Chasse Agréée de [indiquer le nom de l’association] les parcelles ci-dessous [insérer un tableau mentionnant le cadastre des différentes parcelles].
2. L’arrêté préfectoral (la décision, le cas échéant) n° [indiquer le numéro de l’arrêté/de la décision] en date du [indiquer la date] est abrogé.
3. Les présentes dispositions sont applicables à compter de la publication de la décision au répertoire des actes officiels de la Fédération départementale. Elle fera également l’objet d’un affichage en mairie de [indiquer] aux lieux habituels d’affichage de cette commune pour une durée d’au moins 10 jours à la diligence du maire, sur demande du président de l’association.
4. Cette décision peut faire l’objet d’un recours gracieux ou d’un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.
5. Les services de la fédération départementale des chasseurs sont chargés de l’exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

* Monsieur/Madame le directeur départemental des territoires (et de la mer, le cas échéant) de [indiquer] ;
* Monsieur/Madame le (la) Préfet(e) de [indiquer] ;
* Monsieur le président de l’ACCA de [indiquer] ;
* Monsieur le Maire de [indiquer] ;
* Monsieur le chef du service départemental de l'Office français pour la biodiversité de [indiquer].

À [indiquer la ville] le [indiquer la date]

[Nom, prénom et titre du Président de la fédération]

[Signature]